



MAURIENNE GENEALOGIE

cotisation annuelle + envoi flash infos
par internet: 20 € - par la poste 25 €
Abonnement revue CEGRA 13 €
Membre du CEGRA Affiliée à la F.F.G



Pierre Blazy
11, Chemin des Genêts
74600 SEYNOD
pierrotblazy@orange.fr



www.maurienne-genealogie.org

Maurienne Généalogie 312 Rue des Murgés 73830 Saint Julien Montdenis

Numéro 200 novembre 2014

NUMÉRO 200!

Le 27 septembre 1996, soit trois jours après la fondation de Maurienne Généalogie, et par les soins éclairés du premier Président Jo Duc paraissait le numéro 1 de MG Infos. Il ne comprenait qu'une page mais qui disait déjà l'essentiel: compte rendu de l'Assemblée Générale fondatrice de l'Association, coordonnées de celle-ci, calendrier déjà très élaboré avec comme plat principal au menu un cours de paléo (l'histoire repasse parfois les plats!) donné par Monsieur Panisset. 18 ans ont passé, Maurienne Généalogie a grandi, le bulletin aussi, des têtes ont disparu, d'autres ont fait leur apparition.

Malgré les changements, l'esprit d'entraide, de convivialité et d'amitié perdure. Mais si les artistes, pour être bons, doivent avoir un bon public, les Associations, pour être pérennes, ont besoin d'adhérents.

Vous tous qui recevez chaque mois ce modeste trait d'union êtes ces adhérents indispensables. Il nous plaît ici de vous remercier pour votre longue fidélité et espérons être encore tous là pour le numéro 300!

Pierre Blazy et l'équipe de MG Infos.

Calendrier

Décembre 2014

Mercredi 3/12 Généalogie Informatique local adh 17h30
Serge Michel

Mercredi 10/12 Atelier débutants local adh 17h30
Jo Duc

Samedi 13/12 Paléographie Salle Po 09h00
Notaires et Généalogie au XVII^e siècle Salle Po 15h00

Mercredi 17/12 Lecture d'Actes local adh 17h30
Jean marc Dufreney

Judi 18/12 Relevés dépouillement local adh 14h30
Desiré Marcellin, Thierry Deléan, Louis Paulin

Mardi 30/12 Papillottes et Chocolats local adh 17h30
Tout le Monde (Repas en commun envisageable)

Janvier 2015

Mercredi 7/1 Généalogie Informatique local adh 17h30
Serge Michel

Samedi 10/1 Paléographie Salle Po 09h00
Mercredi 14/1 Atelier Débutants local adh 17h30
Jo Duc

Mercredi 21/1 Lecture d'actes local adh 17h30
Jean Marc Dufreney

Judi 22/1 Relevés Dépouillement local adh 14h30
Desiré Marcellin, Thierry Delean, Louis Paulin

Mercredi 28/1 permanence rencontre local tous 17h30

Le mot du président

Notre site internet devient opérationnel simultanément à la sortie de notre deux-centième numéro de Maurienne Généalogie Infos. En effet ce qui n'était qu'une feuille de papier A4 au début, pas même recto-verso, est devenu un quatre pages couleur sous pdf, un format numérique pour les non-initiés. Car depuis maintenant quelques années, il essentiellement distribué par mail sous cette forme. En feuilletant les anciens numéros, on imagine bien le chemin parcouru, retraçant réunions, permanences, conférences, ... Quelques nécrologies nous rappellent certains adhérents de la première heure, certains aujourd'hui disparus, d'autres dans l'impossibilité de suivre nos rencontres.

Pour les nostalgiques ou tout simplement pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre association, il faut savoir que la presque totalité de ces anciens numéros sont consultables, plusieurs années récentes étant archivées dans une rubrique de notre site. Ce bulletin de liaison est un enfant de Jo Duc, notre trésorier actuel et ancien président. Depuis 4 ans environ, c'est Pierrot Blazy qui a pris le relais sans qu'on ait eu à souffrir aucune coupure ou défaillance. Le bureau que je représente à travers ces lignes les remercie chaleureusement pour le travail accompli, ... et encourage Pierrot à persévérer. Il est presque encore tôt pour tracer le bilan de 2014, aussi je me permettrais simplement ici de rappeler les thèmes forts qui nous préoccupent et nous concernent en ce moment et pour la période à venir :

1

Poursuite de nos relevés BMS, finalisation de notre site internet

après quelques soucis techniques, début des cours de paléographie en parallèle avec l'atelier lecture d'actes, continuation du tabellion, numérisation des notaires et cadastres anciens, préparation des sorties 2015, participation à des manifestations locales, ...

Sans oublier nos ateliers, permanences et autres conférences.

Bref du pain sur la planche, mais vous aurez bien l'occasion de lire tout ce détail dans nos prochains numéros ...

Jean Marc Dufreney

Exercice illégal de la médecine en 1858

CLEMENT Jean
Exercice illégal de la médecine
Condamné

Du 30 avril 1858

Le
Tribunal Provincial de Maurienne siégeant M. M. Joseph DUBOIN, Président,
Joseph SEITEIR, Juge et Albert PICOLET d'Hermillon, juge adjoint, a rendu jugement qui suit :

Entre

Le Ministère public de la Province de Maurienne, demandeur, représenté par Spectable
Georges GABET, avocat fiscal.

Et

Jean fils de Pierre Germain CLEMENT, laboureur, âgé de trente huit ans, né et domicilié à Montaimont prévenu :
« De se livrer sans autorisation à l'exercice d'une des parties de la médecine et de la chirurgie, en pratiquant sans réserve, ni ménagements des saignées aux personnes qui s'adressent à lui à cet effet, quelque soit le sexe ou l'état de la personne ».

Le prévenu est présent au banc des accusés, assisté de Sptble Antoine LAYMOND, avocat, son défenseur.

Oui le ministère public, le prévenu et son défenseur, ceux-ci ayant eu la parole les derniers :

Le Tribunal, après avoir délibéré :

Attendu que bien que le prévenu se soit borné à opérer la saignée, qu'il ci ait effectué ces actes que dans la commune de Montaimont, d'une manière gratuite et envers les habitans de la même commune, cela ne constitue pas moins l'exercice de la chirurgie ;

Attendu que bien que le prévenu ait invoqué sa bonne foi, circonstance qui pourroit militer en sa faveur, il n'est pas moins vrai qu'en principe l'ignorance du droit ne constitue pas une excuse ;

Attendu que les faits qui remonteraient à quelques années antérieures, ne sauroient être atteints par la prescription, aux termes de l'art 150 du Code pénal dès lors que l'infraction auroit eu quelque continuité ; Attendu qu'il ne résulte pas que le prévenu se soit livré à l'exercice de la médecine.

Par ces motifs

En tenant le prévenu pour coupable du fait qui lui est imputé, en écartant toutes fois la circonstance relative à l'exercice de la médecine.

En réparation, faisant application de l'article 26 de la loi du 16 mars

1839, ainsi conçu :

« art 26 : celui qui, sans l'autorisation requise, exerce la médecine, la chirurgie, la phlébotomie, la profession d'oculiste, de dentiste, ou toute autre partie de la chirurgie, sera puni d'une amende de trois cent livres subsidiairement de la peine de la prison pendant six mois, sans préjudice de tous les dommages intérêts.

Les personnes qui, sans en avoir obtenu l'autorisation du protomédicat de l'université de Turin, exerceront, dans l'étendue de son ressort, la profession de Pharmacien, de droguiste ou vendeur d'épices, encourront la même peine ».

Condamne CLEMENT Jean à une amende de trois cent livres, subsidiairement et en cas de non paiement de l'amende, à la peine de l'emprisonnement suivant:

six mois et aux frais de la procédure.

M le Président a avisé CLEMENT que son jugement étoit sujet à appel et lui a indiqué la forme et les délais dans lesquels il pourroit se pourvoir utilement.

Ainsi jugé et prononcé au prévenu en personne, en audience publique, au Palais de Justice, à St Jean de Maurienne le trente avril mil huit cent cinquante huit.

DUBOIN S SETTIER PICOLLET d'HERMILLON

Qui paie ses dettes.....

« L'an cinq de la République une et indivisible et le Douze Messidor soit le trente juin mil sept cent nonante sept vieux style dans sa séance du matin devant nous michel Hustache juge de paix du canton de fontcouverte près l'arrondissement de Saint Jean de Mne département du Mont blanc sont comparus dans notre bureau au lieu de Saint jean d'arves les citoyens jean Baptiste Balmain domicilié de la commune de Saint Jean de Maurienne 2° de Sorlin Balmain domicilié de celle de Saint Sorlin d'Arves fils de défunt François Balmain et tous natifs de celle de Saint Sorlin d'Arves lesquels nous ont représenté qu'ils ont intérêts d'établir et de faire constater par délibération et avis de parents que dès l'incendie arrivé au village de la Ville du dit lieu de Saint Sorlin arrivé dans le courant d'aoust mil sept cent nonante vieux style dans laquelle incendie arrivé par le feu du Ciel, ils ont perdu leur bâtiment et tout ce qui s'est trouvé dedans tant meubles, effets que d'années, ils ont été dans le cas de faire un emprunt le quatre octobre mil sept cent nonant'un de la Maison de Charité établie rière la commune de Saint Jean de Mne de la somme de quatre cent livres de la ci-devant Savoye par acte reçu par feu Jean Baptiste Arnaud notaire et de vendre pareillement un pré de leur hoirie indivis avec leur frères situé aux cavettes de la contenance désigné dans le contrat sous la datte Didier notaire tant pour faire rebatir que pour dettes contractées par la Mère pour le paiement de différentes causes et surtout prouvé la nourriture et entretien de leur mère, frères et sœurs au nombre de sept enfants dont la plupart étoient mineurs, à quel effet sont comparus les citoyens catherin feu jean Baptiste Balmain oncle paternel, joseph et Sorlin feu Barthelemy Arnaud oncle maternel ambroise feu paul Thibieroz oncle maternel par alliance et jean Baptiste feu françois Bernard cousin paternel au second degré de consanguinité des dits citoyens jean bapte et Sorlin Balmain et de Joseph, Mathieu, françois et Barthelemy fils de défunt françois Balmain leur père et d'antoinette arnaud leur mère, lesquels nous ont unanimement dit et déclarés qu'ils sont très instruits de la gravité de l'exposé cy dessus consistants le dit emprunt et employe, le tout quoy ils ont jugé très nécessaire et indispensable du consentement même du dit joseph, Mathieu et françois Balmain ce dernier du consentement de son dit curateur, sachant très bien que l'employ de cet argent a été au profit et avantage de tous les frères Balmain.

De tout quoi nous avons dressé le présent acte pour leur faire valoir ce que de raison et dont nous avons fait lecture aux parents et qu'ils ont signé avec nous sauf le dit catherin Balmain qui a déclaré ne savoir écrire ny signer.

Fait sur Arve dans notre bureau de St Jean le dit jour douze messidor an 5 de la République française une et indivisible ont signé au registre Jean Bapte Balmain, Sorlin Balmain, Joseph Balmain, Mathieu Balmain, François Balmain, Jean Bapte Bernard, Ambroise Thiberoz, Joseph Arnaud, Sorlin Arnaud et par le citoyen juge et contresigné par le greffier soussigné et ay levé la présente pour l'insinuation après l'avoir fait enregistrer à Saint Jean le jour 12 messidor an cinq et payé un franc pour le droit et ay signé par extrait conforme.

Hustache Juge de paix. »

Désiré Marcellin, féru d'actes judiciaires, nous gratifie souvent de jolies petites perles comme les deux actes ci-dessus. Merci Désiré, et continue!

et il y a cent ans.....

31 juillet 1914: Assassinat de Jean Jaurès.

1er août : la mobilisation générale est décrétée.

2 août : l'Angleterre demande en vain à l'Allemagne de renoncer à l'invasion de la Belgique.

3 août : sous un faux prétexte, l'Allemagne déclare la guerre à la France.

5 août : l'Angleterre déclare la guerre à l'Allemagne.

5 au 7 août : tandis que la mobilisation s'effectue dans l'enthousiasme, l'Italie se déclare neutre dans le conflit.

7 août : l'offensive est lancée par la trouée de Belfort. Les Allemands prennent Liège.

Du 14 au 24 août: nos armées qui ont attaqué dans les Vosges et en Lorraine ont subi trois échecs.

25 août: le Grand Etat Major qui a jusque là laissé les français dans l'ignorance de la situation publie un communiqué qui signale « situation inchangée de la Somme aux Vosges ». Ainsi, l'ennemi est sur la Somme alors qu'on le croyait en Belgique!

2 septembre: sur le conseil de Joffre, le gouvernement gagne Bordeaux.

5 septembre: Gallieni, gouverneur de Paris, réquisitionne les taxis parisiens pour acheminer 10 000 soldats en renfort. Peu important sur le plan stratégique (il permettra tout de même de gagner la bataille de la Marne), ce renfort aura un impact énorme sur le plan psychologique: le « front » n'est pas abandonné, l'« arrière » est là pour l'aider!

Du 6 au 11 septembre: les armées allemandes s'approchent à moins de 50 kilomètres de Paris, puis sous la pression des armées Maunoury, Foch, Castelnau, Franchet d'Espèrey et des armées anglaises sont contraintes à un recul de 60 kilomètres. La bataille de la Marne est gagnée.

15 septembre: le front se stabilise sur l'Aisne, les allemands fortifient le Chemin des Dames.

24 septembre: remontant vers le nord, chacun cherche à s'emparer des ports de la Manche.

16 octobre: l'armée belge qui a pu s'échapper d'Anvers prend position sur l'Yser.

23 octobre: les allemands prennent pied dans la boucle de l'Yser, de Nieupoort à Dixmude. L'ouverture des écluses arrête la progression allemande en direction de la mer.

1er novembre: les anglais tiennent bon au Mont Kemmel. Le même jour, l'escadre de l'amiral anglais Craddock est battue par celle de l'amiral Von Spee au large du Chili.

15 novembre: les allemands s'emparent de Dixmude. Toute la Belgique est ainsi entre leurs mains. Le front se stabilise de la mer du Nord aux Vosges.

Fenestrelle

Sans doute plusieurs d'entre vous ont eu l'occasion de rencontrer, au gré de leurs recherches, le nom de Fenestrelle comme origine d'ancêtres piémontais. Outre le fait d'être le lieu d'origine de nombreux migrants d'avant la rattachement de la Savoie à la France (on en retrouve dans les chantiers ou dans le Régiment de Savoie) cette cité, lointaine de seulement environ 70 km de Modane, dans le Val Ghisone, présente de nombreuses particularités:

-plus grande forteresse d'Europe (1 300 000 m²)

-elle s'étage entre de 1800 et 2435 mètres d'altitude

-la ville étant cédée par la France au Piémont au traité d'Utrecht en 1713, Victor Amédée II fait construire un fort à 1800 m. Ce sont à la suite trois autres forts qui seront construits en 120 ans.

-ces forts sont reliés sur 3 kilomètres par des murailles et un long couloir abritant un escalier de 4000 marches.

-la forteresse n'a jamais eu à soutenir de siège mais a, par contre, servi de prison, de 1809 à 1813, où Napoléon retint le cardinal Pacca, pro-secrétaire d'état du pape Pie VII, puis des prisonniers politiques piémontais, des soldats pontificaux et napolitains.



Fenestrelle by night.....

-a l'issue de la proclamation de l'Etat italien, en 1861, y furent inter-nés les hommes des armées pontificales et des Bourbons qui refusèrent de prêter serment au nouveau roi.

-transformée en dépôt d'artillerie en 1920, la forteresse fut en partie dynamitée par les partisans en 1943. Depuis, laissée à l'abandon, elle se dégradait avant qu'une volonté se fasse jour dans la commune pour la restaurer. Aujourd'hui, la visite en est possible.

La commune de Fenestrelle, en application de la loi du 15 décembre 1999, a déclaré appartenir à la minorité culturelle de langue française et à la minorité culturelle de langue occitane.



et de jour.....

Peut-être connaissiez vous déjà ce site remarquable et ma modeste étude, « pompée » (honteusement) sur internet vous paraîtra bien mièvre. J'ai eu plaisir à la rédiger et je pense que je gratifierai, l'été prochain, la forteresse de Fenestrelle de ma visite!

Pierre Blazy

Recherches exotiques*

Blandine Dujour, notre estimée spécialiste en informatique, a tenté une plongée profonde dans les Archives du département des Deux Sèvres où se trouvent ses racines. Elle nous livre ci-après le résultat de ses pérégrinations et ses espérances pour la suite.

RECHERCHES NOTAIRES EN DEUX SEVRES

Mon père et moi sommes coincés sur un ancêtre et ses ascendants, la seule date ferme que nous ayons est la date de son mariage, en 1762, à Largeasse (79). Plus rien d'exploitable en BMS, donc, forte de mes apprentissages avec Maurienne Généalogie, me voilà partie à l'assaut des notaires des Deux-Sèvres !

Au moment de mon passage aux AD, le Contrôle des Actes (plus proche parent du Tabellion Savoyard) n'était pas communicable car très abîmé et en voie de restauration. Il sera de nouveau disponible dans l'été, normalement.

Pour contourner le problème : en libre service

Classeur des résidences des notaires

on cherche le nom des notaires, en fonction de la ville la plus proche de celle(s) qui nous intéresse(nt) (ex : Montcutout pour Largeasse ou Traves) ⇒ Béliard François et Loubeau Jean.

Classeurs des notaires par nom

on cherche le nom des notaires pour trouver les cotes

Béliard François (1758-AN IV) ⇒ 3 E 10600 et 10601 pour 1756 à 1764

Béliard François (1731-1740) ⇒ 3 E 10635 pour 20 janv. 1731 à 28 mars 1740

Loubeau Jean (1697-1733) ⇒ 3 E 4676 à 4678 pour 1697 à 1733 parfois qq minutes incomplètes

Les registres sont rangés par liasses, années par années

3 E 10600 : BELIARD François : (fermes, contrats de mariage, certificats de mort, actes divers, inventaires après décès, ...)

3 E 10601 : BELIARD François : (idem)

1762 : RAS (pas trouvé le mariage DUJOUR/CHAMARE)

1764 : Amortissement de rente foncière à Pierre Marie Brossard cavalier de maréchaussée en la ville de Vézelay comme ayant pouvoir de Jacques Joseph Brossard son frère.

3 E 10635 : BELIARD François : (curatelles, cheptels, fermes, baux, contrats de mariage, obligations, partages, renonciations, vendition, rentes, quittances, transports, ...)

1739 : Nomination du syndic de Montcutout

3 E 4676 : LOUBEAU Jean : (ventes, contrats de mariage, obligations, fermes, quittances, contrats d'acquisition, échanges, transactions, testaments, achats, arrente, partages, ...)

1699-1700 : Nomination collecteur de Jacques GRELIER et autres (27/09/1699)

Condamnation à payer une dot de Hilaire CHAMARE (29/01/1699)

3 E 4677 : LOUBEAU Jean : (contrats de mariage, contrats de partage, fermes, inventaires, assemblées des habitants, contrats d'acquis, baux, cheptels, testaments, procurations, arrentements, quittances, échanges, ratifications, nominations...)

1709 : qq actes incommunicables.

1717 – 1719 : Acte de nomination du fabricant de Montcutout

*exotique: qui appartient aux pays lointains (larousse!)

Puisque nous n'avons trouvé aucun DUJOUR dans tous les actes des notaires de Montcutout, nous avons tenté une autre ville proche, qui possède plusieurs notaires : Secondigny.

CHARON Pierre 1702-1720 : 3E 7234 à 7236

ROSSEGAN Jacques 1726-1727 : 3E 7237 à 7253

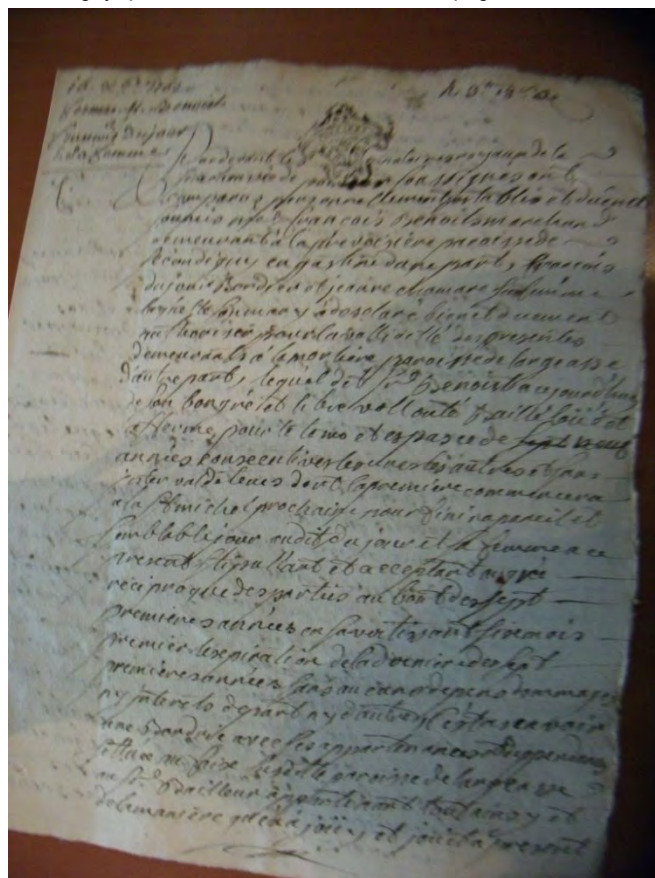
Remarque : 3E 7248 / 1761-1763 : dates où on pourrait trouver des choses (voir ci-dessous)

GUERRY Pierre 1740-1752 : 3E 2447

Une dernière petite recherche a été lancée avant de repartir :

3 E 7248 : SECONDIGNY ; ROSSEGAN Jacques

1762 : 16 /12/1762 : ferme M.BENOIST [François] à François DUJOUR et sa femme [Jeanne CHAMARE] (Youpiiiiiii !) => c'est donc à Secondigny que nous devons refaire une campagne de recherches.



ferme Monsieur Benoit à François Dujour et sa femme

-1763 : (main levée d'opposition de mariage)

Je précise enfin, pour terminer, que la séance de paléo la veille de mon départ en vacances m'a été fort utile, car la lecture correspondait vraiment aux années que nous avons étudiées.

Et aussi que j'ai regretté de ne pas avoir emporté le matériel extraordinaire de prises de vues : mes photos sont presque toutes très moches !!!

J'ai hâte d'y retourner !

BLANDINE DUJOUR

Rappel

Avez-vous pensé, dès à présent, à réserver la soirée du

Mardi 30 décembre 2014

Pour la manifestation

« Papillottes et Chocolat »?

Dès 17 heures au local à Villargondran